



27 août 2025

Objet : Rénovation énergétique de l'école élémentaire Jean Racine- Demande de dérogation au titre de la législation sur les espèces protégées

Compléments pour la poursuite de l'instruction selon le courrier de la DREAL du 21 août 2025

Echafaudage

La mise en place de l'échafaudage permettra de conserver l'accès aux gîtes

Des filets anti-UV ne seront pas installés. Seuls seront posés des filets anti-chute et anti-gravois dans le respect du code du travail et de la sécurité des usagers, enfants et personnels de l'école.

Besoin compensatoire

Sur les deux bâtiments en considérant que les chauves-souris observées les deux nuits sont des individus différents à chaque fois, il a été observé :

- 13 individus au printemps sortant des deux bâtiments ;
- 150 individus en été sortant des bâtiments ;
- 74 (a priori) à l'automne sortant des bâtiments, durant les sorties réalisées le 25 et 26 août 2025. Les résultats complets et détaillés seront envoyés par la suite.

Il a été prévu, après travaux, de poser 7 gîtes compensatoires par bâtiment. Les caractéristiques données aux entreprises sont celles des nichoirs modèles 1WQ (3 par bâtiment) et 1FTH (4 par bâtiments) de Schwegler. Les modèles 1WQ sont utilisables toute l'année, tandis que les modèles 1FTH et 2FTH sont plus appropriés pour la période estivale.

D'après le site de la LPO, le modèle 1FQ de Schwegler, légèrement plus petit que le 1WQ peut accueillir 20 individus maximum. De plus, l'espèce principalement inventoriée dans les bâtiments est la pipistrelle pygmée, qui est la plus petite chauve-souris en taille. Cela implique que pour ces modèles, on peut s'attendre à une capacité maximale de 20-30 individus.

Les modèles 1FTH étant encore plus grands et compartimentés, il est possible d'estimer une capacité d'accueil à 40-50 individus.

Une fois les 14 nichoirs posés la capacité maximum d'accueil serait alors de :

- 120 – 180 individus pour les 6 gîtes 1WQ ;
- 320 – 400 individus pour les 8 gîtes FTH.

Si l'on considère que les FTH ne seront pas utilisés en hiver, la capacité d'accueil en hiver et de 120 à 180 individus, ce qui est plus que le nombre d'individus observés à l'automne.

Pour les autres saisons, la capacité d'accueil peut alors être estimée à 440 – 580 individus, ce qui dépasse les 150 individus observés à l'été, même les 300 si l'on compte aussi les bébés chauves-souris une fois la mise-bas accomplie.

Enfin, 8 gîtes ont déjà été installés sur un bâtiment connexe de l'école, pour que les chauves-souris dérangées à l'automne puissent coloniser des milieux proches si besoin. Il s'agit de 4 modèles 1WQ et de 4 modèles FTH (1 ou 2).

Pour ce bâtiment, la capacité d'accueil est alors de :

- 80 – 120 individus avec le 1WQ ;
- 160 – 200 individus avec les FTH.

Cela implique alors qu'une fois les travaux finis, la capacité d'accueil totale de la zone sera :

- 200 – 300 individus avec les modèles 1WQ (notamment pour l'hiver).
- 480 – 600 individus avec les modèles FTH (notamment pour l'été).

En conclusion la capacité d'accueil totale une fois le travail terminé permettra d'obtenir potentiellement un gain écologique puisque la capacité d'accueil en été, où le maximum d'individus ont été observé, sera doublée (300 individus bébés inclus observés et 680 en capacité d'accueil minimum a priori).

Les gîtes seront installés à la fin des travaux d'isolation des façades soit au plus tard fin 2025 bien avant le réveil des individus.

Systèmes anti-retours

L'objectif est de mettre en place les dispositifs anti-retours au plus tard pour fin octobre 2025, avant la période d'hibernation, pour pouvoir effectuer les travaux durant l'hiver 2025 – 2026.

Puisque les fentes verticales ne sont a priori pas utilisées, car les chauves-souris sortant du bâtiment ont seulement été observées sortantes des fissures horizontales, il a été préféré de les boucher complètement afin de limiter les possibilités de dégradations des dispositifs et de recolonisation durant les travaux.

La colle utilisée de la marque STO à base de ciment, est une colle qui à priori n'a pas d'impact sur les animaux. Elle bénéficie du label Blue Angel Ecolabel et est classée A+ pour la qualité de l'air.

Pérennité

Les gîtes seront régulièrement entretenus et remplacé si nécessaire selon les recommandations du cabinet de conseil spécialisée sur les questions liées au développement et à l'environnement qui accompagne la Ville sur ces questions.

Le groupe scolaire élémentaire Jean Racine qui fait l'objet de la présente rénovation énergétique, est un bâtiment pérenne qui est inscrit de manière durable dans le patrimoine scolaire de la ville d'Ostwald conformément au schéma de développement enfance.

Le foncier est propriété de la Ville d'Ostwald.